



Les travaux touchent à leur terme et la commune va accueillir prochainement deux nouvelles familles

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes du programme de travaux

Dépenses		recettes	
Travaux	235 027	emprunts	68 000
AMO	26 500	Subvention Etat	80 058
Divers (publication, géomètre, label...)	5 332	Aide Région	24 000
		Aide Département	44 334
		Autofinancement	50 468
Totaux	266 860		266 860

Le conseil municipal assisté des membres de la commission d'attribution communale, après examen des candidatures et selon plusieurs critères définis par la loi (composition familiale, revenus, handicap), a décidé de louer le logement T4 à Monsieur et Madame Barquero et leurs 3 filles. Le logement adapté T3 est loué à l'association France Horizon pour l'hébergement d'une famille Syrienne avec 2 enfants ayant le statut de réfugié politique, France Horizon veillera dès leur arrivée à leur installation.



Sécurité routière

Les membres du conseil municipal reçoivent les doléances des riverains et constatent par eux-mêmes la vitesse excessive des automobilistes aux entrées du village et la récurrence du stationnement sauvage, celui-ci participant à la mise en danger des usagers vulnérables (piéton et cycliste) et pouvant rendre inopérant l'accès des services de secours notamment à l'Abri Montagnard.

C'est pourquoi la municipalité engage une réflexion sur une nouvelle réglementation de la circulation (sens de circulation et vitesse) et du stationnement.

Concernant le volet « vitesse de circulation », à la demande des élus, le Conseil Départemental a installé un procédé de comptage (débit et vitesse) sur la RD 237, aux 2 entrées du village, route de Bedous et route d'Espagne. Du 2 au 8 septembre, 11 677 passages ont été comptabilisés dont 5 731 excès de vitesse soit 49% des automobilistes. Les vitesses relevées de 96 véhicules étaient au-delà de 80 km/h dont 8 à plus de 100 km/h et 2 à plus de 140 km/h. Les pics de circulation et d'infraction se situent de 11 heures à 14 heures et de 17 heures à 20 heures ; la majorité des contrevenants sont donc des personnes en activité professionnelle ou effectuant le trajet domicile-école.

Ces résultats confirment la réalité de l'insécurité routière. La collectivité entend œuvrer pour la mise en place de mesures visant la modération des vitesses au travers de la communication, le contrôle, les aménagements routiers. Au préalable, elle vous sollicitera afin que vos observations et vos expériences permettent d'identifier l'ensemble des problématiques rencontrées par les usagers (piétons, automobilistes, cyclistes).

Quant au stationnement : l'équipe municipale relève que le parking de l'école est pratiquement vide alors que la rue d'en haut est « encombrée » de véhicules, entravant la circulation des piétons et des automobilistes ; consciente que tout n'est pas réuni pour faciliter le respect de l'usage de l'espace public, après recensement de tous les emplacements où le stationnement n'est ni gênant, ni dangereux, elle fera exécuter leur marquage dans les parkings communaux et sur les voies, soit parce qu'il s'est effacé soit parce qu'il était inexistant. Un aménagement du terrain du moulin De Clermont, propriété de la commune depuis 2019, sera réalisée comprenant une zone de pique nique et un parking. Enfin, la signalisation des lieux aménagés pour le stationnement sera améliorée.